

Règlement intérieur du ALHBCI

La charte du ALHBCI est un ensemble de droits et de devoirs primordiaux, pour une meilleure cohésion dans la vie du club

1 Membre de l'association

Est membre du ALHBCI :

Toute personne ayant acquitté sa cotisation annuelle et signé la présente charte .

2 Fonctionnement général du club

2.1 Engagement des équipes

Le bureau choisit chaque année d'engager des équipes dans différents niveaux de compétition en fonction des effectifs et du projet sportif du club

2.2 Horaires des entraînements et des compétitions

Les horaires d'entraînements définis en début d'année sportive peuvent être modifiés en fonction des disponibilités des entraîneurs et des disponibilités des gymnases.

Les horaires des rencontres sont consultables dans les gymnases et sur le site internet du club.

2.3 Droit à l'image

Tout joueur , joueuse licencié au ALHBCI autorise le club à diffuser sur son site internet des photos prises à l'occasion des matchs ou autres manifestations organisées.

Dans le cas contraire il devra en informer le club par écrit.

3 Règles de vie communes et engagements

3.1 Présence des joueurs

Suivant le projet du club, chaque équipe bénéficie d'un ou plusieurs entraînements.

Pour toute absence, l'entraîneur doit impérativement être prévenu.

La présence du joueur est très vivement recommandé à tous les matchs, y compris ceux à l'extérieur.

3.2 Présence et engagement des entraîneurs

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s) dans les salles de sport. Les entraîneurs s'engagent à respecter les horaires des entraînements et à prévenir les joueurs ou leurs parents en cas d'absence.

3.3 Tenue

Chaque joueur doit être présent à l'heure du début effectif de l'horaire des entraînements en tenue de sport (chaussures propres réservées à la salle de sport) et à l'heure de rendez vous fixée pour le match .

3.4 Accès aux installations sportives

L'accès aux gymnases ne peut se faire qu'en présence de **l'entraîneur** ou **du représentant désigné par Denis Christian responsable technique ou encore la présidente Auger Angélique**.

Les vélos doivent être stationnés à l'extérieur des gymnases Chacun est responsable de la propreté et l'entretien des locaux.

Les bouteilles vides et emballages devront être déposés dans la poubelle.

3.5 Respect des autres

A l'entraînement comme en match , chaque joueur(se) s'engage à respecter ses coéquipiers(ières), son entraîneur, son coach, ses adversaires, les dirigeants, les officiels et leurs décisions, les installations. Tout manquement à ces règles sera sanctionnable **et pourra donner lieu à une convocation devant une commission comprenant les membres du bureau et les entraîneurs avec information aux parents .**

En cas d'écart de comportement pouvant nuire à la cohésion du groupe, mais aussi à l'image du club, **les entraîneurs ou membres du bureau** peuvent prononcer une suspension d'un ou plusieurs entraînements ou matchs . En cas de récidive, la sanction peut aller jusqu'à la suspension définitive.

Les amendes infligées à un joueur ou un entraîneur par la FFBB, le comité de l'Eure , la ligue de Normandie devront être réglées par la personne directement.

Le joueur ou l'entraîneur qui ne se sera pas acquitté de cet amendement sera suspendu de match(s) jusqu'au paiement.

3.6 Attitude des parents

Les parents s'engagent à soutenir leur enfant avec fair play, respect et tolérance envers les équipiers de leur enfant, les entraîneurs , les équipes adverses, les arbitres.

3.7 Déplacements

Les parents sont sollicités pour transporter les enfants à l'extérieur sans indemnité versé par le club et suivant un planning établi par le coach dès le début du championnat.

Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent et s'engagent à respecter le code de la route.

Seuls les déplacements des entraîneurs pour les entraînements, compétitions et formation pourront donner lieu à des remboursements kilométriques.

3.8 Lavages des maillots

Il est à la charge des parents d'un des joueurs à tour de rôle.

3.9 Respect des choix de l'équipe technique

Au début de chaque saison,un entraîneur est désigné par le ALHBCI pour s 'occuper d'une équipe,Il est le seul habilité à :

- désigner les joueurs qui participeront aux matchs,notamment sur la base des critères suivant : travail aux entraînements,sérieux, assiduité,qualités morales et sportives
- décide des différentes tactiques et option de jeu au cours des entraînements et rencontres.
- Il doit veiller au comportement des joueurs de son équipe pendant les entraînements et les matchs.

Les joueurs et leurs parents(pour les plus jeunes) ,sont tenus d'accepter les décisions de leur entraîneur.

4 Divers

4.1Frais de mutations et près de joueurs(es)

Ces frais supplémentaires liés à la licence fédérale seront à la charge du joueur ou de sa famille

4.1 Responsabilité en cas de vol

Le ALHBCI dégage toute responsabilité à l'intérieur des gymnases et du parking en cas de vol de vélo ,scooter ou véhicule et biens personnels. Il est conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires mais d'apporter son sac dans le gymnase.

4.2: Remboursement des licences

Aucun remboursement de licence ne sera accordé sauf cas exceptionnel, sous réserve de pièces justificatives et d'approbation du Bureau. En aucun cas, la part perçue par le Comité Départemental de Basket- Ball, la Ligue Régionale et la Fédération Française ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Fait à Louviers
le

La présidente : Auger Angélique

Le licencié : Nom,prénom, signature

Le responsable légal si enfant mineur